

Les maisons Âge et Vie

Où cohabiter rime avec accompagner

Les maisons Âge et Vie offrent une nouvelle forme de prise en charge, à mi-chemin entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement : un lieu où la cohabitation entre la personne âgée et l'auxiliaire de vie sociale rend possible une prise en charge basée sur la proximité. Simon Vouillot, cofondateur de ces maisons, nous explique le fonctionnement de ces « petits coins de paradis »...

Des maisons pas comme les autres

Un manque dans le paysage

Le concept d'Âges et Vie est né en 2000 dans l'esprit de Simon Vouillot et de Nicolas Perrette, alors consultants sur la question des alternatives à la maison de retraite pour la municipalité. « Lors de notre parcours, nous faisons la promotion de valeurs fortes telles que le renforcement des liens intergénérationnels, des solidarités villageoises, du refus de l'exclusion... Mais rien ne permettait de rompre réellement avec les dispositifs existants. Nous avons donc réfléchi à la mise en place d'une structure plus "légère", alliant indépendance, sécurité et proximité avec les familles », explique Simon Vouillot.

Un concept nouveau

Prenant le contrepied de la maison de retraite traditionnelle, ce concept d'immeuble collectif permet à des personnes âgées dépendantes de vivre chez elles tout en ayant une aide à domicile à proximité. « L'idée d'un monde "médicalisé, aseptisé" est mis de côté au profit d'une prise en charge centrée sur le social, la participation de la personne et la disponibilité des professionnels. Avec ce concept, c'est la maison qui s'adapte à la personne et non l'inverse. »

Le dispositif séduit : l'ouverture d'une première maison à Montfaucon sera rapidement suivie par d'autres demandes. Aujourd'hui onze maisons de ce type existent, toutes situées dans un rayon de 100 km autour de Besançon. « L'avantage de ce dispositif est qu'il repose sur un partenariat étroit entre secteur privé et secteur public : la commune s'engage à céder un terrain pendant 40 ans, mais le bâtiment est financé par des fonds privés, précise le cofondateur. De plus, le coût pour la personne âgée est d'environ 20 à 40 % de moins qu'en maison de retraite⁽¹⁾. »

La maison idéale

Les plans des maisons sont les mêmes : six studios au rez-de-chaussée d'une très grande maison construite en L hébergent six personnes âgées. Elles sont locataires de cet espace privé (25 à 40 m²) avec chambre et salle de bains avec douche à l'italienne, et sont colocataires de la grande salle de séjour, de la cuisine et des communs. À l'étage, trois F4 sont loués à des aides à domicile et leur famille. « Chacun est soumis à des règles de cohabitation, les mêmes que l'on pourrait trouver dans un HLM ou en résidence. Néanmoins, lorsqu'elles sont sur leur lieu de travail, les AVS sont soumises à la réglementation propre à leur statut (horaires fixes, congés payés...). »

Une gestion partenariale

Le mode de fonctionnement est simple :

- les personnes âgées locataires de la maison sont clientes d'une association d'aide à domicile : ils embauchent et rémunèrent les AVS ;
- les AVS employées sont recrutées de façon traditionnelle par la fédération Âges et Vie (comportant un administrateur, un repré-

sentant du département, un représentant de chaque association d'employeurs...). Cette fédération assure aussi l'accompagnement des salariés dans les différentes maisons (suivi, encadrement...).

Plus rassurant que chez soi

« Lorsque les personnes âgées ont entendu parler de l'ouverture de ces maisons (par les CCAS, les annonces de la commune...), elles ont été séduites. Leur présence ici résulte d'un choix et le fait d'"avoir le choix" est important pour faire le deuil de son ancien domicile. De plus, ces bâtiments sont au cœur même des villages, les personnes n'ont pas l'impression d'être déracinées : elles déménagent dans une structure adaptée, sans perdre leurs repères. Cela explique leur implication et leur envie de prendre part à la vie de la maison. »

Les personnes accueillies doivent avoir un certain niveau de dépendance (type GIR 3 et GIR 4) car il est difficile, en cas de problèmes de désorientation lourds, de demeurer dans certains lieux ouverts, où les horaires des repas constituent l'unique contrainte, chacun vaquant à ses occupations le reste du temps, dans la maison ou au dehors. »

Le respect de l'intimité

« Les personnes peuvent recevoir qui bon leur semble, et une chambre supplémentaire est même réservée aux visiteurs. Les salariés frappent à la porte avant d'entrer. Inversement, quand une employée est en repos, elle ne doit pas être dérangée. Nous n'avons pas rencontré de problèmes majeurs jusqu'à présent. Bien sûr, des liens personnels peuvent se nouer notamment avec les enfants, mais ils relèvent de la convivialité

de voisinage. Il s'agit d'être vigilant à ce que personne ne se substitue à la famille », explique M. Vouillot, poursuivant ainsi la réflexion partagée par l'ensemble du secteur du maintien à domicile sur la limite du champ professionnel.

Des professionnelles impliquées

« Les professionnelles, elles aussi, ont fait le choix de venir habiter ici : les conditions de travail leur sont favorables (pas de déplacements), elles bénéficient d'une certaine stabilité (elles sont embauchées en contrat à durée indéterminée, disposent d'un logement à loyer modéré) et sentent leur métier valorisé : elles n'interviennent pas en complément d'autres intervenants (aide-soignante, aidant...) mais sont les garantes d'un accompagnement efficace (accueil des professionnels extérieurs, suivi de la personne...). Nous avons recruté des professionnelles que nous sentions capables de mettre une frontière entre travail et vie privée. Nous sommes très attentifs à ces questions : celles-ci sont régulièrement abordées avec une formatrice lors de séances d'analyse de la pratique. »

Une prise en charge de proximité

Les trois AVS sont présentes sur les lieux 24 heures sur 24 et tiennent des permanences à tour de rôle pour :

- faire le ménage des espaces privatifs et des salles communes,
- faire la cuisine : les repas constituent un temps fort et rythment les journées de la maison. Les personnes âgées les prennent ensemble et participent à la confection des plats, au dressage des tables, au choix des menus... ;
- tenir compagnie aux locataires : si la personne âgée décide de passer la journée

dans les espaces communs et qu'elle y rencontre l'AVS de permanence, cette dernière peut tout à fait mettre en place un temps d'animation ;

- gérer le budget de la maison commune : les personnes âgées donnent 210 € par mois pour l'achat des aliments, les charges locatives, l'électricité, les éventuels déplacements... La répartition de ce budget fait l'objet d'une concertation entre les locataires, au moins une fois par mois : quelles sont les envies de chacun ? Y a-t-il un anniversaire, une fête à préparer?... ;
- favoriser le vivre ensemble : c'est l'une des priorités de l'AVS, toujours à la recherche du moyen de rapprocher les personnes entre elles, en proposant des sorties (fête de quartier), des animations (jeux de cartes...), et en transmettant sa bonne humeur !

Une nouvelle offre pour demain

Voici comment s'explique le succès de la formule qui essaime en Franche-Comté. À raison d'une maison construite par an, espérons que ce modèle de prise en charge deviendra, rapidement, indispensable. ■

(1) Le loyer de la chambre est de 300 € auxquels se rajoutent 900 € au titre de l'aide à domicile.

l'auteur

Simon Vouillot
Cofondateur des maisons Âge et Vie
Propos recueillis par
Yannick Vaitilingom

